Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260605-DCM202638-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Nombre de conseillers - en exercice : 19 - présents : 16 - votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie, Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 21 mai 2026 Présents : Danièle BOISSAYE-QUEMENEUR, Josépha CHANAL, Justine CORRE, Luc DELAS, Christophe GIRAULT, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Sylvie HISLER-RICHARD, Stéfanie ISOARD, Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER, Serge SALAUN, Zohra SENOUCI, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI, Excusés avec procuration : Maryvonne YOUINOU-FEREC donne procuration à Zohra SENOUCI, Jean Luc CARIOU donne pouvoir à Hervé GUYADER, Sylvie PETEAU donne pouvoir à Gilles CALVEZ, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE donne pouvoir à Josepha CHANAL Absents : néant Secrétaire de séance : Josepha CHANAL

DÉCISION MODIFICATIVE 1 - AJOUT DE CREDITS AU CHAPÎTRE 041 (DCM202638)

Madame Josepha CHANAL, Adjointe au Maire, informe le conseil de la nécessité de créditer le chapitre d'ordre 041 en dépenses et en recettes d'investissement afin de récupérer l'avance forfaitaire versée à l'entreprise en charge des travaux d'aménagement du parc paysager de loisirs.

SECTION INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
041 – Opérations patrimoniales	2313	Constructions	+ 20 099,94

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20260605-DCM202638-DE

SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
041 – Opérations patrimoniales	238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelle	+ 20 099,94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 proposée ci-dessus.

Le Maire

Gilles CALVEZ

